

PROCURATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
(La procuration est écrite néerlandais; la version française est une traduction non officielle)

Ce formulaire en papier, dûment daté et signé doit être en possession d'Intervest Offices & Warehouses ("la Société") **au plus tard le jeudi 21 avril 2016**, et peut être remis:

1. Par courrier ordinaire à l'adresse suivante: INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES, Uitbreidingstraat 66, 2600 Berchem, à l'attention de Jacqueline Mouzon
2. Par email: jacqueline.mouzon@invest.be.

En cas de notification par voie électronique le formulaire de procuration original doit être présenté au plus tard à la date de l'assemblée. Les formulaires de procuration qui arrivent tardivement ou qui ne sont pas conformes aux formalités requises seront refusés.

Le (La) soussigné(e) (le "Mandataire"),

Personne morale:	
Dénomination sociale et forme juridique:	
Siège social:	
Numéro d'entreprise:	
Valablement représentée par (nom et fonction):	
Personne physique:	
Nom et prénom:	
Domicile:	

Déclare que les actions suivantes de la société anonyme, "**INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES**", dont le siège social se situe à 2600 Berchem - Anvers, Uitbreidingstraat 66, avec numéro d'entreprise 0.458.623.918, sont enregistrées à la Date d'Enregistrement de:

..... actions dématérialisées, en pleine propriété, en nue-propiété, en usufruit¹

Ou

Déclare être titulaire, à la Date d'Enregistrement de:

..... actions ordinaires, en pleine propriété, en nue-propiété, en usufruit ²

¹ Biffer la mention inutile.

² Biffer la mention inutile.

Donne procuration spéciale à ("le Mandataire"):

Personne morale:	
Dénomination sociale et forme juridique:	
Siège social:	
Numéro d'entreprise:	
Valablement représentée par (nom et fonction):	
Personne physique:	
Nom et prénom:	
Domicile:	

A qui il/elle confère tous les pouvoirs aux fins de le/la représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ladite société anonyme "Intervest Offices & Warehouses", qui se **tiendra au RE:flexible Business Hub à Mechelen Campus, immeuble tour, Schaliënhoevedreef 20, 2800 Malines, le mercredi 27 avril 2016 à 16h30**, ayant l'ordre du jour mentionné ci-après, et de voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

Conformément à l'art. 547bis §4 du Code des Sociétés³, les procurations envoyées à Intervest Offices & Warehouses sans indication de Mandataire, seront considérées comme désignant Intervest Offices & Warehouses, son organe de gestion ou un de ses employés comme mandataire, générant dès lors un potentiel conflit d'intérêts. Pour être prises en compte, ces procurations devront contenir des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. A défaut d'instructions de vote, le Mandataire qui est présumé comme ayant un conflit d'intérêts, ne pourra pas participer au vote.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les mandataires doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants ou mandataires spéciaux des personnes morales doivent joindre à la présente procuration ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée générale, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

³ En cas de conflits d'intérêts potentiels entre le mandataire et l'actionnaire, le mandataire doit divulguer les faits précis pertinents pour l'actionnaire afin de lui permettre d'évaluer le risque que le mandataire puisse poursuivre un intérêt autre que l'intérêt de l'actionnaire. Le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote pour compte de l'actionnaire qu'à condition qu'il/elle dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. Il y aura conflit d'intérêts lorsque, notamment, le mandataire : (i) est la société elle-même ou une entité contrôlée par elle, un actionnaire qui contrôle la société ou une autre entité contrôlée par un tel actionnaire ; (ii) est membre du conseil d'administration ou des organes de gestion de la société ou d'un actionnaire qui la contrôle ou d'une entité contrôlée visée au (i) ; (iii) est un employé ou un commissaire de la société, ou de l'actionnaire qui la contrôle ou d'une entité visée au (i); (iv) a un lien parental avec une personne physique visée du (i) au (iii) ou est le conjoint ou le cohabitant légal d'une telle personne ou d'un parent d'une telle personne.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Veuillez indiquer par écrit pour chaque proposition de décision vos instructions de vote (pour, contre, abstention).

Le Mandant donne au Mandataire les instructions de votes suivantes à émettre lors de l'assemblée générale ordinaire aux points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous:

	Point de l'ordre du jour	Proposition de résolution	Instructions de vote		
			Oui	Non	Absten-tion
1	Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice qui s'est clôturé au 31 décembre 2015 (comptes annuels statutaires).	Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 (comptes annuels statutaires).			
2	Rapport du commissaire sur les comptes annuels ordinaires.	Approbation du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 (comptes annuels statutaires).			
3	Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, ainsi que l'affectation du résultat.	Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, ainsi que l'affectation du résultat.			
4	Rapport de rémunération en tant que section de la déclaration de gouvernement d'entreprise comme repris dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 (comptes annuels statutaires).	Approbation du rapport de rémunération en tant que section de la déclaration de gouvernement d'entreprise comme repris dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 (comptes annuels statutaires).			
5	Prise de connaissance et discussion du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés, du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés et des comptes annuels consolidés de 2015.		Ne requiert pas de vote		
6	Décharge aux administrateurs et au commissaire.	Par vote séparé, octroi de la décharge aux administrateurs et au commissaire d'Intervest Offices & Warehouses SA, qui étaient en fonction durant l'exercice 2015, pour les opérations de l'exercice 2015.			
7	Lecture du rapport annuel et du rapport du commissaire de la société Stockage Industriel SA et approbation des comptes annuels de la société Stockage Industriel SA pour la période du 1 octobre 2015 - 17 février 2016 et octroi de la décharge aux administrateurs et au commissaire de la société Stockage Industriel SA.	Approbation des comptes annuels de la société Stockage Industriel SA, qui a été reprise le 17 février 2016 par Intervest Offices & Warehouses SA dans le cadre d'une opération assimilée à la fusion par absorption ou fusion silencieuse conformément aux articles 676 et 719 du Code des Sociétés, pour la période qui a pris cours le 1er octobre 2015 et s'est terminée au moment de cette opération assimilée à la fusion par absorption ou fusion silencieuse conformément aux articles 676 et 719 du Code des sociétés le 17 février 2016. Octroi également par vote séparé de la décharge aux administrateurs et au commissaire de la société Stockage Industriel SA,			

	Point de l'ordre du jour	Proposition de résolution	Instructions de vote		
			Oui	Non	Ab- sten- tion
		qui a été reprise le 17 février 2016 par Intervest Offices & Warehouses SA dans le cadre d'une opération assimilée à la fusion par absorption ou fusion silencieuse conformément aux articles 676 et 719 du Code des Sociétés, administrateurs et commissaire qui étaient en fonction durant la période qui a pris cours le 1 octobre 2015 et s'est terminée au moment de cette opération assimilée à la fusion par absorption ou fusion silencieuse conformément aux articles 676 et 719 du Code des Sociétés, le 17 février 2016, pour leurs actes durant cette période.			
8	Prise de connaissance et pour autant que de besoin ratification de la fin du mandat d'administrateur de la société de Monsieur Nick van Ommen, Monsieur Paul Christiaens et EMSO SPRL, ayant pour représentant permanent Monsieur Chris Peeters (pour tous avec effet à partir du 27 avril 2016).	Prise de connaissance et pour autant que de besoin ratification de la fin du mandat d'administrateur de la société de Monsieur Nick van Ommen, Monsieur Paul Christiaens et EMSO SPRL, ayant pour représentant permanent Monsieur Chris Peeters (pour tous avec effet à partir du 27 avril 2016).			
9	Prise de connaissance et pour autant que de besoin ratification de la démission volontaire en tant qu'administrateur de la société de Monsieur Thomas Dijksman, Monsieur Daniel van Dongen et Monsieur Nico Tates (pour tous avec effet à partir du 27 avril 2016).	Prise de connaissance et pour autant que de besoin ratification de la fin du mandat d'administrateur de la société de Monsieur Thomas Dijksman, Monsieur Daniel van Dongen et Monsieur Nico Tates (pour tous avec effet à partir du 27 avril 2016).			
10	Nomination d'administrateurs (*).	Décision de nommer Monsieur Jean-Pierre Blumberg, domicilié à 2900 Schoten, Platanendreef 7, Monsieur Chris (Christian Jan Maria) Peeters, domicilié à 2830 Willebroek, August Van Landeghemstraat 72, Madame Marleen Willekens, domiciliée à 3000 Louvain, Koning Leopold I-straat 22 bte 101 et Madame Jacqueline de Rijk, domiciliée à 2910 Essen, Stationstraat 33, en tant qu'administrateur indépendant de la société. L'assemblée précise que cet administrateur doit être considéré comme un administrateur indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés. Décision de nommer Monsieur Gunther Gielen, domicilié à 3140 Keerbergen, Korte Welvaartstraat 57, en tant qu'administrateur de la société. Les mandats de Monsieur Jean-Pierre Blumberg, Monsieur Chris Peeters, Madame Marleen			

	Point de l'ordre du jour	Proposition de résolution	Instructions de vote		
			Oui	Non	Ab-sten-tion
		<p>Willekens, Madame Jacqueline de Rijk et Monsieur Gunther Gielen prennent cours ce jour pour prendre fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2019 et au cours de laquelle il sera procédé à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018.</p> <p>Le mandat de Monsieur Jean-Pierre Blumberg, Monsieur Chris Peeters, Madame Marleen Willekens, Madame Jacqueline de Rijk et Monsieur Gunther Gielen est rémunéré. La rémunération annuelle de Monsieur Jean-Pierre Blumberg est égale à € 25.000,00 (président) et la rémunération des autres administrateurs est égale à € 20.000,00.</p>			
11	Renouvellement du commissaire de la société, compte tenu de la fin du mandat du commissaire.	Renouvellement de Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises, SC sous forme de SCRL, 1831 Diegem, Berkenlaan 8b, représentée par Monsieur Rik Neckebroeck, Réviseur d'entreprises, en tant que commissaire de la société, pour une durée de 3 ans qui prendra immédiatement fin après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2019 et au cours de laquelle il sera procédé à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018.			
12	Fixation de la rémunération annuelle du commissaire de la Société.	La rémunération annuelle du commissaire de la société, Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises, SC sous forme de SCRL, 1831 Diegem, Berkenlaan 8b, représentée par Monsieur Rik Neckebroeck, Réviseur d'entreprises, est fixée à € 60.600,00 (en ce compris les coûts, à l'exclusion de la TVA et à l'exclusion des honoraires de 1,4% pour l'IRE), à compter de l'exercice qui a pris cours le 1er janvier 2016.			
13	Questions des actionnaires aux administrateurs concernant leurs rapports ou les points de l'agenda et questions au commissaire concernant ses rapports.		Ne requiert pas de vote		

(*) Sous réserve de l'approbation par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), pour les points de l'ordre du jour pour lesquels cette autorisation est requise et qui n'a pas encore été obtenue à ce moment.

Déclaration de l'actionnaire

Le soussigné, la soussignée déclare qu'il/qu'elle, en vertu de l'article 540 du Code des Sociétés, n'a pas de questions pour les administrateurs ou le commissaire concernant une proposition concernant l'ordre du jour précité ou leur rapport.

Au nom du soussigné/de la soussignée, le Mandataire à les pouvoirs:

- a. d'assister à la réunion, et si nécessaire voter l'ajournement de la réunion;
- b. de participer à toutes les autres réunions, ayant le même ordre du jour, si la première réunion est reportée ou ajournée;
- c. de participer à toutes les délibérations et au nom de l'actionnaire représenté approuver toutes les propositions de l'ordre du jour, de les amender ou de les rejeter;
- d. de faire tout ce qui est nécessaire pour participer à la réunion, comme entre autres, sans être limité, signer toutes les résolutions, documents, procès-verbaux, etc...
- e. de faire tout ce qui est nécessaire ou utile concernant ce qui précède pour l'exécution de cette procuration, dont le désignation d'un remplaçant.

Fait à

Le

Signature: